

République du Bénin
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

BenGÉO

Département de Géographie et Aménagement du
Territoire

Revue semestrielle de Géographie du Bénin
ISSN 1840-5800

N° 20 DECEMBRE 2016



*Vue d'un aménagement piscicole "trou à poisson" en zone de vasière du cordon littoral béninois à Dèkoungbé, Godomey. Couverture partielle en surface de Pistia stratiotes ou "laitue d'eau" et en bordure de Paspalum vaginatum et Typha australis
Prise de vue : Orékan V., 30/01/2000*

Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin.

Directeur de publication

Brice A.TENTE (PT)

*Chef du Département de Géographie et
Aménagement du Territoire*

Rédacteur en Chef

Vincent O.A. OREKAN (MC)

Rédacteur-Adjoint

Moussa GIBIGAYE (MC)

Comité de Rédaction

Jean Cossi Houndagba (MC), Omer Thomas (MC), Germain Gonzallo (MC), Expédit Vissin (MC), Eric Tchiboza (MC), Léocadie Odoulami (MC), Ibouraima Yabi (MC)

Comité Scientifique

Michel Boko (PT, Bénin), Élisabeth Dorier-Apprill (PT, France), Jérôme Aloko (PT, Côte d'Ivoire), Thiou Tchamié (PT, Togo), Brice A. Sinsin (PT, Bénin), Tanga-Pierre Zoungrana (PT, Burkina Faso), Robert Ziavoula (PT, Congo), Benoît N'Bessa (PT, Bénin), Henri K. Motcho (PT, Niger), Christophe Houssou (PT, Bénin), Constant Houndénou (PT, Bénin), Odile Dossou Guèdègbé (PT, Bénin), Placide Clédjo (PT, Bénin), Léon Bani Bio Bigou (MC, Bénin), Kola Edinam (MC, Togo), Antoine Tohozin (MC, Bénin).

Correspondance

Comité de Rédaction de la Revue de Géographie BenGéO

Département de Géographie et Aménagement du Territoire,

01BP526 COTONOU (République du Bénin)

GSM:0022996159897//95142480

E-mail: dgatflash.uac@gmail.com

SOMMAIRE

SOUNON BOUKO Boni : <i>Mobilités spatiales et nouvelles pratiques foncières dans les terroirs d'immigration : cas de l'Arrondissement de Sanson dans la Commune de Tchaourou au Bénin</i>	4
ANO H Jean-Dominique H, Agoh-DIBI KANGAH Pauline, SILUE Tenedja : <i>Impacts de la dégradation de l'environnement et risques des maladies Géographie Côte d'Ivoire environnementales à Anyama (Côte d'Ivoire)</i>	22
DOSSOU Paulin Jéсутin, SOUNON BOUKO Boni, TCHIBOZO François Cohovi : <i>Contraintes de développement et utilité de Parkia biglobosa dans la zone cotonnière du centre Bénin</i>	43
DAMBO Lawali : <i>La dynamique du foncier dans la commune urbaine de Gaya</i>	68
TODAN Appolinaire B. E., TENTE Brice A. H., AFFOUDA Servais Alix et YABI Ibouiraïma : <i>Dynamique démographique et accès au foncier sur le plateau adja au sud-ouest du Benin : état des lieux et prospective</i>	97
ETENE Cyr Gervais, AROUNA Oussen, Blaise T. DONOU, KODJA M. Japhet D. et BOKO Michel : <i>Pluies maximales et dégradation des terres à Bonou dans le bassin de l'Ouémé au Bénin</i>	134
ROUFAÏ Mohamed Chakirou, AGOINON Norbert, GNIMADI Codjo Clément et MENSAH Guy Apollinaire : <i>Disparité spatiale et risques sanitaires liés à l'eau dans la ville de Cotonou au Bénin</i>	152
KPETOHOTO Mathias, VODOUNOU Jean Bosco K., OREKAN Vincent O.A. : <i>Desserte médicale et recours aux soins de santé primaires dans la commune de Zè : Evolution spatiale et temporelle</i>	171
SOSSOU Koffi Benoît, TOHOZIN Antoine Yves, OREKAN Vincent O.A. : <i>Nécessaire complémentarité entre SIG/Cartographie et méthode d'échantillonnage statistique de localités d'enquête : démarches et application</i>	191
COOVI Gilbert : <i>Emploi atypique et les défis de la survie au Bénin : cas des propriétaires de bars-restaurants et des serveurs et serveuses</i>	214

EMPLOI ATYPIQUE ET LES DEFIS DE LA SURVIE AU BENIN : CAS DES PROPRIETAIRES DE BARS- RESTAURANTS ET DES SERVEURS ET SERVEUSES

COOVI Gilbert

Département de Sociologie Anthropologie (DS-A) / Faculté des Lettres, Arts et
Sciences Humaines (FLASH) / Université Abomey-Calavi (UAC)

E-mail : gilbertcoovi@gmail.com

Résumé

La situation conjoncturelle économique des années 1980 donne libre cours à la création des entreprises dites de la débrouille. La croissance démographique accentue les besoins en alimentation et provoque la prolifération des restaurants.

L'objectif de cet article est d'expliquer les rapports entre l'économie informelle et la pauvreté ainsi que les déviances observées chez les serveuses des bars-restaurants. Le choix est raisonné et au hasard parce qu'il obéit à la volonté des détenteurs des informations. Trente bars sont concernés à raison de dix à Cotonou, cinq à Porto-Novo, dix à Bohicon et cinq à Parakou. Soixante-dix serveuses et six serveurs sont interrogés. L'approche est mixte et les outils utilisés sont le questionnaire, le guide d'entretien, le guide d'observation, etc. Les techniques y afférents ont permis d'avoir des résultats.

La main d'œuvre féminine dépasse 92%, du personnel utilisé dans les bars-restaurants. Le travail des serveurs et serveuses est une source d'aliénation et un levier de pauvreté qui les amènent à l'adoption des comportements déviants dont le vol, l'éthylisme, le doping, la prostitution, etc. Ce faisant celles-ci s'exposent aux maladies sexuellement transmissibles et sont des factrices de destruction des ménages. Les employés n'ont pas de statut

social. Le salaire de concussion ne leur permet pas de satisfaire les besoins fondamentaux.

Mots clés : emploi atypique, défi, survie, économie informelle et bar-restaurant

Abstract

The economic conjunctural situation of the 1980s gave free rein to the creation of so-called disruptive enterprises. Population growth increases the need for food and causes the proliferation of restaurants.

The purpose of this article is to explain the relations between the informal economy and poverty and the deviations observed in the waitresses of the bars-restaurants. The choice is reasoned and random because it obeys the will of the holders of information. Thirty bars are involved, ten in Cotonou, five in Porto-Novo, ten in Bohicon and five in Parakou. Seventy waitresses and six waiters are questioned. The approach is mixed and the tools used are the questionnaire, the maintenance guide, the observation guide, etc. The techniques involved have produced results.

Female labor exceeds 92% of the staff employed in bars and restaurants. The work of waiters and waitresses is a source of alienation and a lever of poverty that leads them to the adoption of deviant behaviors including theft, ethylism, doping, prostitution, etc. In doing so, they are exposed to sexually transmitted diseases and are carriers of household destruction. Employees do not have social status. The salary of concussion does not allow them to satisfy the basic needs.

Keywords: atypical employment, challenge, survival, informal economy and bar-restaurant

Introduction

Les activités informelles constituent une adaptation à la dynamique des marchés et des revenus (Penouil et *al.*, 1985 : 23). L'emploi atypique et les défis de la survie au Bénin, est un sujet qui amène à décrire et à analyser le statut socio-économique des promoteurs de bars-restaurants, des serveurs et serveuses dans certaines grandes villes du Bénin. C'est l'un des secteurs informels d'emplois précaires où il n'est souvent signé aucun contrat entre

employés et employeurs. La lutte pour la survie induit chez les serveuses surtout, des comportements déviants qui posent des problèmes d'éthique et de santé. Certains bars-restaurants sont installés dans un environnement immédiat peu salubre. Le travail ne semble pas être un déterminant social ni individuel en raison de son instabilité et de sa précarité.

La conjoncture économique des années 1980 au Bénin amène bon nombre de béninois à créer des activités sur lesquelles l'Etat de par sa position de faiblesse en économie et la perte progressive de son autorité n'a aucun contrôle. Il semble même qu'il encourage de telles entreprises qualifiées de débrouillardise. Le titre de la chanson "débrouiller n'est pas voler", du célèbre orchestre Polyrythmo, dont la parution remonte au milieu des années 1970, illustre les contextes des avalanches d'initiatives créatrices d'emplois échappant au regard de l'Etat. Les fonctionnaires ne sont plus régulièrement payés et les services publics sont à faible régime d'opérationnalité. Cette situation conjoncturelle s'accompagne de départs volontaires massifs et des départs ciblés ou forcés, à la retraite de certaines catégories d'agents permanents de l'Etat. Le Fonds Monétaire International (FMI) recommande le dégraissage des effectifs pléthoriques de la fonction publique pour permettre à l'Etat providentiel en agonie structurelle et économique de faire face à la masse salariale et à d'autres prérogatives.

Pour Penouil et *al.* (1985), les activités informelles ne profitent pas à l'Etat mais ne sont pas pour autant bénéfiques à leurs créateurs. De même, parlant de la révolution informelle dans le tiers monde, de Soto (1994 :116) quant à lui s'intéresse au commerce informel à savoir, « le commerce itinérant, l'occupation d'un emplacement fixe sur la voie publique, l'invasion des rues, les marchés informels construits par des marchands ambulants, les transports informels, etc. » et conclut au paiement des coûts d'illégalité qui sont des plus apparents. Les promoteurs des bars-restaurants ne semblent pas se dérober à ce phénomène

Ces stratégies pour échapper aux paiements d'impôts légaux tout en payant plus de faux frais, fait penser que les promoteurs des bars-restaurants développent l'intelligence émotionnelle de dissonance ou négative (Goleman et *al.*, 2008 : 249) L'observation des comportements des employeurs et des employés des bars-restaurants amène à cette interrogation : quels sont les stratégies développées par les promoteurs, les serveuses et serveurs des bars-restaurants pour faire face aux défis de la survie au Bénin ? Pour répondre à cette interrogation le travail s'articule autour de quatre points à savoir : les débats actuels sur l'emploi atypique, l'approche méthodologique adoptée et les résultats suivis de l'analyse-discussion.

1-Approche méthodologique

Le sujet porte sur l'économie informelle et se propose d'expliquer les rapports entre l'économie informelle et la pauvreté ainsi que les déviances qui en dérivent. Le choix des bars-restaurants et des informateurs est raisonné et au hasard parce qu'il obéit également à la volonté des détenteurs des informations. Trente bars-restaurants sont concernés à travers les villes que sont : Cotonou, Porto-Novo, Bohicon et Parakou. Le processus de détermination de la taille de l'échantillon a suivi la formule suivante : $N = z^2 \times p(1-p) / m^2$ soit n = taille de l'échantillon ; z = niveau de confiance selon la loi normal centrée réduite (95% soit 1,96 dans ce cas) ; p = proportion estimée de la population cible (inconnue de façon exacte soit 0,5 qui correspond à la dispersion la plus grande) ; m = marge d'erreur (8%). L'échantillon calculé fait 143 informateurs. Cent vingt serveuses et dix serveurs ont été interrogés. Seulement seize promoteurs de bars-restaurants se sont prêtés avec beaucoup de réserves aux interviews.

L'approche est mixte et les outils utilisés sont le questionnaire, le guide d'entretien, le guide d'observation, une grille de traitement des informations documentaires écrites ou orales. Plusieurs techniques sont utilisées conformément aux outils afférents à savoir le questionnaire, l'entretien semi-directif les récits de vie, les études de cas, etc. La boule de neige s'est imposée comme technique quand l'interviewé nous envoie chez une personne qu'il sait avoir vécu des

expériences qui intéressent la recherche. Les récits de vie ont permis de prendre en compte les expériences humaines. L'étude de cas a permis d'expliquer des liens qui sont trop complexes entre les comportements déviants des employeurs et des employés, surtout le cas des serveuses. Plusieurs méthodes ont été utilisées dont celles comparatives, d'analyse fonctionnelle. Fondamentalement l'approche inspirée du fonctionnalisme a été améliorée avec l'analyse stratégique, l'individualisme méthodologique et la rationalité.

2-Résultats

La précarité de l'emploi et l'insuffisance du salaire des serveurs et serveuses des bars-restaurants plongent ces derniers dans une pauvreté que surtout les serveuses masquent en adoptant un étendard de vie qui les fait paraître au lieu d'être. Elles sont alors sujettes aux déviances. Elles n'arrivent pas à se nourrir, se vêtir, se soigner, assurer l'instruction et l'éducation de leurs enfants (s'il y en a) et à se loger sans les comportements déviants extrêmement complexes. Les créateurs des bars-restaurants quant à eux, évoluent dans l'incivisme en développant moult stratégies pour échapper au contrôle de l'Etat.

2.1-Stratégies de faux-fuyants vis-à-vis de l'Etat

Les acteurs sociaux évoluant dans l'informel ne veulent pas payer les impôts. Le présent travail confirme les résultats de Soto (de) et de Penouil et *al.* (1985) par rapport aux peines consenties par les acteurs sociaux exerçant dans l'informel, pour se dérober à leurs devoirs de citoyen. Puisqu'ils veulent échapper à tout contrôle, les acteurs de l'informel préfèrent corrompre également les agents des services d'hygiène. Ils sont à la chasse des informations par rapport aux affectations et mutations des agents de contrôle aux fins d'intéresser éventuellement le nouveau et de demander au partant de bien vouloir le confier particulièrement à son successeur. Ils suivent presque à la lettre les mouvements du personnel au sein des services concernés.

De leur côté Montoussé *et al.* (2006 : 159) affirment que « les emplois atypiques concernent majoritairement les jeunes et les femmes ». Ce constat est partagé dans le cadre de la présente recherche. Celle-ci intéresse le statut social et économique des employées surtout, décrivent leur étendard de vie, leur comportement par rapport aux groupes sociaux d'appartenance à l'origine que sont les ménages dont elles sont issues. « D'immenses efforts pour éviter la sanction des autorités, les conséquences paradoxales du non paiement des impôts, l'absence de publicité, la dispersion des employés sur plusieurs lieux, corruption des autorités et des agents percepteurs d'impôts » (de Soto, 1994 :116).

Les activités informelles échappent au paiement d'impôts ou de taxes mais reviennent plus onéreux aux acteurs sociaux qui entreprennent dans ces domaines. Ils n'ont pas droit aux crédits au près des établissements bancaires et gèrent avec un capital peu important. Ils ne sont pas assurés et leur entreprise ne bénéficie d'aucune protection.

A cet effet, un responsable promoteur d'un bar-restaurant s'est confié en ces termes à l'endroit d'un agent de contrôle muté dans un autre département :

« Il s'est montré intraitable avec moi ; voilà qu'il part la mort dans l'âme ; il se fera voir ailleurs. Le Bénin nous appartient tous » (J. H.)

Ces propos montrent jusqu'à quel point l'acteur économique de l'informel est prêt à mettre en œuvre toute stratégie relationnelle pour non seulement éviter de payer les impôts mais aussi pour infliger un traitement illégal à ses employés.

2.2-Economie informelle et statut social des serveurs et serveuses des bars-restaurants

L'emploi est un facteur déterminant des statuts familial et social ainsi qu'un vecteur d'identification individuelle. La classe d'appartenance à l'origine, et le niveau de vie influent sur les choix du métier et la possibilité de trouver un emploi décent ou qui aide à satisfaire les besoins fondamentaux sans être enclin aux déviances.

Les personnes interrogées ne sont pas tous majeures. Les résultats prennent en compte les paramètres d'âge, de situation matrimoniale, niveau d'instruction, de formation professionnelle, etc.

Tableau I : Répartition des personnes enquêtées selon l'âge

<i>Age (ans)</i>	<i>Effectif</i>	<i>Fréquence (%)</i>
[14 - 17]	52	36,36
]17 – 25]	63	44,05
]25 - ∞[28	19,79
Total	143	100

Source : Donnée de terrain, 2015

Au nombre des acteurs sociaux ayant entre quatorze et dix-sept ans se trouvent les six garçons. Ce sont des déscolarisés. Viennent ensuite les serveuses ayant entre dix-huit et vingt-cinq ans soit 44,05%. Les serveuses dont l'âge est supérieur à vingt-cinq sont celles qui s'apitoient plus de leur propre sort. Elles ont connu soit le divorce du fait de l'inadaptabilité de leur emploi aux critères du bon fonctionnement de leur ménage ou ont commis l'adultère avec un employeur volontairement ou par harcèlements sexuels.

« Cet employeur m'a virée sur les menaces de son épouse après s'être abusé de moi », (D. M., une serveuse).

La combinaison des tranches inférieures ou égales à vingt-cinq ans d'âge est d'environ 80%. Ceci montre que ce sont les jeunes qui, prioritairement, travaillent dans ces milieux. Parmi les trente-cinq célibataires figurent les dix serveurs qui se sont prêtés aux entretiens. Donc vingt-neuf femmes sont célibataires, vingt sont des concubines ou mariées selon les coutumes. Il est noté la féminisation de cet emploi temporaire et essentiellement précaire. Soixante-dix femmes et filles soit 92% sont concernées. Les femmes et les jeunes filles qui s'y attèlent sont libres et se permettent des déviances dont la prostitution.

La variable logement fournit quelques renseignements importants. Les serveuses vivant en location payent un loyer mensuel dont le montant varie de six mille (6.000f) à quinze mille Francs CFA

(15 000F CFA). Le coût du logement peut déjà contribuer à la configuration du pouvoir d'achat de ces employées eu égard aux dépenses irréductibles liées au fait de se nourrir, se soigner, se vêtir, etc. La promiscuité ne permet pas de vivre à l'aise dans ces conditions hygiéniques. Les relations intimes se tiennent parfois dans des chambres contiguës aux bars-restaurants et prévues à cet effet.

La majorité des enquêtés sont de nationalité béninoise et togolaise avec des proportions, respectivement, égale à 45 % et 35 %, soit 80%. La proximité des Etats béninois et togolais l'explique. Vingt pour cent (20 %) sont ghanéennes. Il s'agit d'immigrations féminines en quête d'emploi et de conjoint éventuel.

2.3-Emploi, niveau d'instruction, formation professionnelle et cadre juridico-économique

Les enquêtées analphabètes constituent 38 %. L'analphabétisme avec cette forte proportion peut contraindre à l'acceptation de tout ce qu'on offre comme métier. L'analyse en tiendra grand compte. Les analphabètes (38 %) et ceux du niveau primaire (33 %) font 71 %. Les serveuses, pour la plupart, n'ont reçu aucune formation professionnelle (83 %). Cette situation risque de poser de sérieux problèmes pour l'accès à l'emploi décent et à sa stabilité.

La totalité des serveuses et serveurs soit 100 % n'a signé aucun contrat avant de débiter le travail. C'est d'une négociation gré à gré et donc informelle qu'il s'agit. Aucune précaution juridique n'est prise. Aussi, ce milieu ne fait-il preuve d'aucune exigence. Sans contrat, les abus peuvent provenir de l'employé ou de l'employeur. Le travail des serveuses et serveurs est un métier nocturne avec les risques énormes. La durée de travail ne semble tenir compte d'aucune norme.

Presque toutes les serveuses ont une rémunération mensuelle comprise entre 10 000 et 25 000 F CFA. Seulement une infime portion soit (24 %) a un salaire supérieur à 25.000F CFA. En payant au plus vingt-cinq mille (25.000) francs CFA par mois, les

responsables de ces bars-restaurants livrent indirectement les serveuses à toutes les déviances. Sur le plan juridique, aucun employeur ne dispose d'un agrément signé des autorités compétentes. De plus, lorsque les serveuses tombent malades, elles se soignent à leurs propres frais. L'absence de plusieurs jours au poste de travail amène à un renvoi systématique sans préavis et sans paiement du salaire. A en croire l'un des promoteurs des bars-restaurants, la restauration « est un secteur très instable ». Pour ceux-ci, les serveuses abandonnent délibérément leur poste à la recherche d'un mieux-être. A travers ces informations, il apparaît que cette branche d'activité n'est pas réglementée.

Le principe du paiement mensuel d'au moins le SMIG n'est pas appliqué. Seul 60 % des serveurs et serveuses affirment effectuer une dépense moyenne journalière en nourriture variant entre cinq cents francs et mille francs par jour. Pour le reste, la dépense moyenne journalière est inférieure ou égale à cinq cents. Les employées cuisinent des repas copieux aux clients mais ne peuvent en jouir. Elles ne bénéficient pas du fruit de leur production.

2.4-La question d'hygiène dans les bars-restaurants

L'Etat se penche plus sur l'insécurité alimentaire et cherche à le résorber par tous les moyens depuis des décennies (MCCAG-PD, FNUAP, 2001 :142). Mais l'insécurité de l'alimentation est un problème qui ne peut laisser indifférent ni les acteurs sociaux, ni le législatif et l'exécutif. Les accidents alimentaires sont nombreux y compris les infections afférentes.

Dans la plupart des bars-restaurants visités, l'eau utilisée pour rincer les ustensiles provient des canalisations de la SONEB (63 %). Par contre dans onze bars, l'eau de puits ou de citerne est utilisée. Cette situation pose le problème de la méconnaissance des normes d'hygiène qui peut rejaillir sur la santé des consommateurs et des employés. Les puits et les citernes ne sont pas protégés et les puisettes mal entretenues. L'eau utilisée pour rincer les ustensiles des bars-restaurants sont malpropres et parfois mis en sachet et

conservée sous forme de “pur water” et vendue. Les clients indécidés font les frais, et ceux qui sont méfiants se contentent des boissons industrielles, tels : “Possotomè, Fifa et les boissons alcoolisées”. Les risques liés au péril hydrique sont à craindre dans ce cas.

Tableau II : Répartition des latrines des bars-restaurants selon leur état de disponibilité

<i>Etat des latrines</i>	<i>Effectif</i>	<i>Fréquence (%)</i>
Latrines propres et protégées	12	40
Latrines sales et remplies au ras avec présence de mouches et cafards, non couvertes et nauséabondes	5	17
Sales non remplies, avec présence de mouches/ cafards, non couvertes et nauséuses	10	33
Non disponible et donc inexistante	3	10
Total	30	100,00

Source : Données de terrain



Photo1 : Dépôt d'ordure à 8 mètres environ d'un bar-restaurant du premier arrondissement de Bohicon

Source : Cliché Coovi, 2015

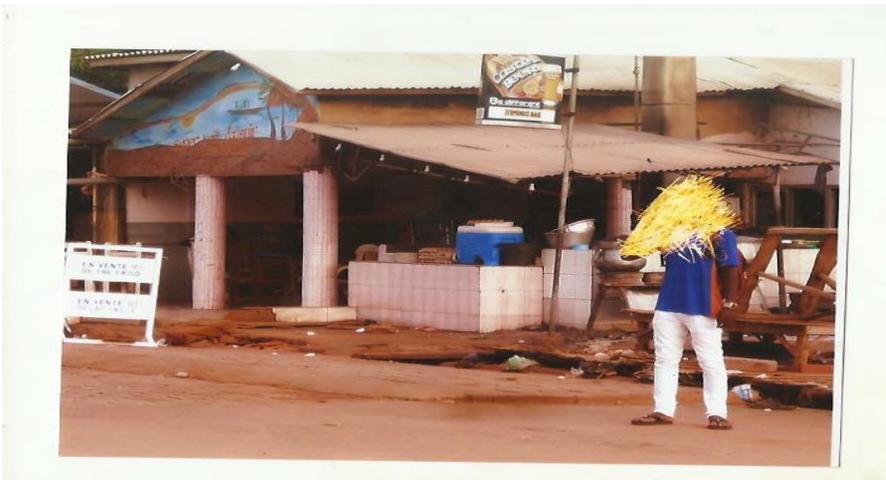


Photo 2 : Devanture du bar-restaurant concerné

Source : Cliché Coovi, 2015

Il y a d'autres bars-restaurants installés comme celui-là, non loin de dépôts d'ordures, dans toutes les villes ciblées. Il est à préciser que trois bars-restaurants ne disposent pas de latrine soit 10%. La durée hebdomadaire de travail est estimée à cent deux (102) heures. Le mode de rémunération est le salaire fixe variant entre dix mille (10.000) et vingt-cinq mille (25000) francs.

Les patrons qui ont répondu à nos questions sont tous de nationalité béninoise. Ils ont un âge compris entre 30 et 63 ans. Certains ont au moins le niveau secondaire. Le plus évolué a le doctorat en économie. La législation liée à cette branche d'activité devrait être tout au moins connue de tous. En ce qui concerne leur statut professionnel, dix-neuf n'ont jamais été agents permanents d'Etat. Onze sont fonctionnaires d'Etat à la retraite. Ceci permet d'apprécier la volonté de cette dernière catégorie de tricher avec les lois de la république.

2.5-Les risques courus par les serveuses des bars-restaurants

Les serveuses reconnaissent la présence de la prostitution en leur sein mais sous forme camouflée, insidieuse et clandestine. Toutes les détentrices d'information reconnaissent l'existence des IST et du SIDA. Selon elles, une multitude de techniques permet d'éviter les grossesses non désirées. Aux aveux de l'une d'elle :

« Une grossesse désirée ou non induit une réduction de l'effort et par conséquent, le renvoi de la serveuse intervient pour raison de non rentabilité pour le patron » (G. V.).

Pour se protéger du SIDA, elles utilisent le préservatif. Mais son utilisation est souvent fonction de la somme que le client propose ou de son refus d'utiliser le préservatif. Pour ce qui est des critiques sociales, elles s'en moquent. Les critiques sociales n'ont « aucune influence sur ma vie » s'exprima l'une d'elles. A vrai dire le chien aboie mais la caravane passe. La règle d'or étant ici la survie par tous les moyens qu'ils soient orthodoxes ou non, aucune des interviewées ne pensent arrêter avec la pratique de la prostitution. Le travail dans les bar-restaurants semble une interface favorable à la pratique de la prostitution

Les récits se ressemblent et ont tous pour toile de fond, le basculement de la vie des interviewés à cause de larges fratries dues à la polygamie de leur père ou au décès de l'un ou des deux parents. Il est question parfois de la translation subite du parent pilier du ménage. La première serveuse, Hermione (non fictif), a 29 ans et est

de nationalité béninoise. Précédemment, elle fut revendeuse détaillante. Actuellement, elle occupe un poste de serveuse de bar-restaurant et n'a aucun niveau d'instruction. Il est résumé ci-dessous ses déclarations :

« Aînée de ma famille, je vivais dans la maison familiale auprès de mes parents à Abomey. Maintenant, je me loge dans le bar-restaurant. Je suis issue d'une famille polygame ; mon père est agriculteur et ma mère, ménagère. La fratrie est de treize (13) enfants. Il va s'en dire que la famille à large fratrie, vu le coût actuel de la vie, peut éprouver plus de difficulté pour la satisfaction des besoins fondamentaux. La grande taille de cette famille a progressivement entraîné une réduction du soutien économique et sa dislocation. Pour gagner ma vie, j'ai dû désertier le cadre familial et suis très tôt, à quinze (15) ans, obligée de me prostituer loin de tous regards parentaux, tout en travaillant dans les bars-restaurants. J'ai deux enfants, J. et Z. ayant douze et neuf ans respectivement, non scolarisés ni mis en apprentissage.

Dans cette situation, le cercle de la pauvreté s'élargit du fait que je ne sais pas le devenir de mes enfants. Ne parvenant plus à assurer les moindres besoins des enfants, mes géniteurs sont devenus sévères et acariâtres. Ils ont perdu tout le contrôle de l'autorité parentale qu'ils exerçaient. Mon salaire est de vingt mille (20.000) francs. Cela ne suffit pas et ne me permet pas d'aller voir mes enfants mensuellement comme je souhaite. Pour le moment, je continue. Si je trouve un emploi mieux rémunéré, je cesserai. Ainsi ce métier paraît un pis-aller et une transition » (Hermione)

Il est question ici des affres de la polygynie et du défaut de planning familial. L'emploi reste en grande partie déterminé par la catégorie sociale d'origine. Le statut social et l'emploi sont tributaires de la strate d'appartenance. Le faible étendard de vie est souvent hérité et l'échec scolaire explique en partie les modèles de vie adoptés. Le défaut de scolarisation et surtout la pauvreté parentale sans justifier les choix des modes de vie orientent ceux qui les adoptent.

La deuxième serveuse, Sara (non fictif), 35 ans, est venue au Bénin avec ses parents depuis la deuxième vague de répression sanglante de 1992 au Togo. Elle n'a pu fréquenter l'école ni à Lomé ni au Bénin. Maintenant, elle exerce le métier de serveuse de bar-restaurant. Aînée de ses parents décédés après les événements ci-

dessus cités, elle est en location dans une chambre à pièce unique avec sa sœur à Cotonou.

« Mon père fut dépanneur et ma mère, ménagère. Je suis issue d'une famille à large fratrie de douze (12) membres. Le soutien économique et financier de mes parents ne couvrait pas en totalité mes besoins mais je m'en contentais. En effet la parenté responsable s'impose. Au cas contraire, les parents perdent leur autorité sur la progéniture qui s'adonne à tout pour vivre. Je me prostitue parce que mes parents sont décédés tragiquement et par là, le soutien économique a pris fin. De plus, j'ai ma sœur à charge et dois la mettre en apprentissage de couture. Je me prostitue contre mon gré et ne me soucie guère des critiques, Ma sœur est mineure et nous devons survivre.

En perspective, je pense avec le temps abandonner cette pratique si les conditions changent. D'ailleurs, j'ai dû sans garantie cesser de "me vendre" lorsqu'un monsieur m'a proposé de me prendre en mariage suite à des cérémonies rituelles de lavage de pied dans sa famille car il se peut que ses frères ou ses parentés proches aient couché avec moi. C'est un rituel de purification à moi d'abord et ensuite à tous les membres de sa famille éventuellement concernés. Cet homme, très gentil au départ, s'est rétracté plus tard. Je vais poursuivre ce métier de serveuse de bar-restaurant, le coupler avec le travail de sexe pour trouver davantage d'argent et rentrer chez moi entreprendre un commerce. Je me fixerai si Dieu pouvait m'envoyer un prince charmant » (Sara).

Le constat est que le travail de sexe est un pis-aller pour cette serveuse également. L'emploi précaire de serveuse ne permet pas de se suffire et de se faire un statut social reluisant. « Le type d'emploi occupé est un déterminant du statut social. Les modes de vie sont directement liés à l'emploi car les comportements ont de nombreux déterminants socioéconomiques » (Montoussé et *al.*, 2006 : 155).

3-Analyse-discussion de la situation

Les bars-restaurants disposent de latrines, presque toutes mal entretenues, des urinoirs dans un état de déficience hygiénique. Le manque d'hygiène se relève par ces images prises en cachette et qui illustrent le niveau d'insalubrité dans un bar-restaurant. L'image d'un bar-restaurant présentée de façon anonyme vise à souligner la véracité du fait quant à la préservation de la santé des communautés

en général et des usagers des bars-restaurants en particulier. Outre ces derniers, il est remarqué des restaurants de fortune situés le long des boulevards, à chaque tour de rue et même des vendeuses ambulantes de mets.

La balance salaire-dépense est déséquilibrée du côté des dépenses, d'où le recours à d'autres moyens dont la prostitution et la quémande directe ou indirecte à l'adresse du client pour combler le déficit. Il semble, que des serveuses font des avances aux clients qui s'y prêtent. Un client disait qu'il suffit de venir aux heures tardives de leur sortie et faire partie des derniers clients pour les "embarquer".

D'une part, aucune pièce ne témoigne du contrat entre employé et employeur. Cette absence de contrat de travail explique les fréquents différends entre les serveuses et les responsables de ces bar-restaurants. Par conséquent, aucune structure étatique ne peut intervenir quand l'un ou l'autre des acteurs est sujet aux dérives. D'autre part, la durée de travail est insoutenable. La majorité des bars-restaurants ouvrent leur porte autour de dix (10) heures le matin, pour généralement les fermer au-delà de trois (03) heures du matin. Donc, la durée de travail par semaine pourrait s'évaluer à environ cent deux (102) heures. Cette durée de travail excède de très loin les quarante (40) heures par semaine fixée par l'article 142 du Code du travail (Décret n°98-368, 1998 :2). Elle est également supérieure à la durée de travail observée par semaine pour le personnel des hôtels.

De plus, le Bureau International du Travail recommande soixante (60) heures de travail y compris les heures supplémentaires (Convention n°172 BIT., 1991 : 3). Il est possible d'affirmer dans ces conditions qu'aucune réglementation en matière de durée de travail en vigueur au Bénin ne s'applique à ces serveuses et serveurs de bar-restaurant. Cette situation s'explique par le fait que les services déconcentrés du travail ne semblent pas bien contrôler ce secteur et ne s'intéressent pas surtout aux conditions de travail des employés. La conséquence est que ces travailleurs sont laissés pour compte et à la merci des employeurs.

A considérer les propos de M-E. Shaffer (2006), les personnes sous scolarisées, les femmes [...], les travailleurs touchés par la pauvreté occupent des emplois dans le secteur des services tels que caissiers, préposés à la vente. L'absence de niveau d'instruction et de formation ont plongé les travailleuses surtout dans la précarité. Les résultats semblent confirmer ceux de Glessou, et *al.* (1991 : 35). Ils ont trouvé que l'âge des serveuses de bars-restaurants et de buvette varie entre vingt-deux (22) et vingt-neuf (29) ans.

L'emploi atypique semble naître au Bénin avec la colonisation car les systèmes dation de l'Afrique traditionnelle ne livrent ni chômeurs ni pervertis ni extravertis. La création des emplois précaires commencés au port de Cotonou avec les dockers, s'est étendue progressivement à d'autres secteurs dans l'administration publique. Un tel emploi a connu son apothéose avec les premières promotions de Jeunes Professeurs Révolutionnaires (JPR) et de Jeunes Instituteurs Révolutionnaires (JIR) dans les années 1970. La fermeture des écoles normales d'instituteurs en 1987 accentue la pénurie des enseignants et laisse porte ouverte au recrutement des communautaires rémunérés ou simplement désintéressés par les parents dans une sorte de troc.

Dans les organisations et entreprises de débrouille, l'atypicité de l'emploi est la première condition de l'embauche. L'ergonomie du travail en tient grand compte. Les créateurs d'entreprises privées de la débrouillardise veulent souvent échapper au contrôle des institutions étatiques ayant à charge leurs domaines respectifs. Mais il semble que c'est avec plus d'effort et d'attention soutenus que s'ils s'inscrivaient dans les registres commerciaux de l'Etat. Dans cet ordre d'emploi paraissent s'inscrire les bars-restaurants concernés par le présent article. Après avoir présenté la démarche méthodologique suivie il sera exposé les résultats auxquelles les investigations sont parvenues dans le cadre de cette recherche.

Conclusion

L'objectif de ce travail est d'expliquer les rapports entre l'économie informelle et la pauvreté et décrire les moyens et stratégies adoptés par les serveuses et serveurs des bars-restaurants pour satisfaire les besoins fondamentaux. La satisfaction de ces derniers amène les intéressés à des comportements déviants. L'approche est inspirée de l'individualisme méthodologique et de la rationalité. Les techniques d'investigation sont l'entretien semi-directif, les récits de vie, le traitement des informations, l'observation, la boule de neige, etc.

Les résultats se répartissent en plusieurs ordres : sociales, juridiques, économiques et sanitaires. Toutefois il est difficile d'établir une cloison étanche entre les ordres, étant dit qu'ils évoquent tous des faits sociaux. Aux ordres socio-économiques et juridiques il est retenu ce qui suit : Les serveuses proviennent majoritairement togolaises 45%, les béninoises sont à 35% et les ghanéennes 20%. Trente employés sur soixante-seize, soit 39% ont un salaire oscillant entre dix mille et quinze mille, 18% perçoivent un salaire supérieur à vingt-cinq mille francs. Il résulte que 82% sont payés mensuellement à un salaire inférieur ou égal à vingt-cinq mille francs. Les serveurs et serveuses qui se sont prêtés aux enquêtes sont recrutés gré à gré et donc sans contrat, soit 100%. Il n'y a aucune garantie de protection juridique.

A l'ordre sanitaire il est constaté que, quoique disponible, l'eau de la SONEB n'est utilisée qu'à 63%. Le reste des bars-restaurants soit 37% continuent d'utiliser l'eau de puits ou de citerne. L'environnement est souvent insalubre. Parfois les bars-restaurants ne disposent pas d'urinoir ou de latrine. Lorsque ces infrastructures existent, elles sont très souvent malsaines. Douze sur trente latrines sont propres et protégées, soit 40%, quinze sur trente soit 50% sont très insalubres. La majorité des employés n'ont reçu aucune formation. Sept pour cent (7%) détiennent le certificat d'aptitude professionnel en hôtellerie.

La spécificité de cette recherche réside dans le fait qu'elle n'a pris en compte que les bars-restaurants qui sont généralement classés dans la branche des activités de service et qui exercent dans l'informel. Elle a permis de comprendre le quotidien de ces employées qui se chinent pour servir les clients. Ces employés malgré le travail qu'ils abattent ne semblent pas jouir du fruit de leur production. Les serveuses surtout font l'effort de paraître au lieu d'être. Le secteur informel appauvrit l'Etat et ne profite non plus aux acteurs mêmes. Selon une étude de l'UEMOA ce secteur a atteint 71,6% du PIB au Bénin. L'emploi atypique du secteur informel étudié en la circonstance utilise 92% de main-d'œuvre féminine contre 8% masculine. Il est possible de souligner la féminisation de cet emploi.

Les promoteurs sont obligés de développer des stratégies comme celles de fermeture temporaire des bars-restaurants sous prétexte de rupture d'approvisionnement, de corruption des agents d'impôt par des dons. Un coût important lié au désir ou à la volonté manifeste d'esquiver les sanctions tient aux dessous-de-table destinés aux autorités. Il est noté surtout l'impossibilité d'obtenir de crédit auprès des institutions financières. Ce qui explique la sous-capitalisation des entreprises de l'informel en général et les bars-restaurants en particulier. Parfois des propriétaires de bars-restaurants sont victimes des dupes des tontiniers ambulants qui disparaissent avec les fonds cotisés. Les informels sont incapables d'utiliser la publicité pour compenser la faible visibilité d'un endroit. Ils veulent à tout prix éviter ou atténuer les inconvénients éventuels d'une localisation facile des lieux d'implantations des bars-restaurants par les autorités en charge de la gestion du commerce et des activités entrepreneuriales y afférentes. En somme, le secteur informel ne profite ni à l'Etat ni à ceux qui y exercent. Le cas d'espèce montre la précarité de la vie des employées qui n'épargnent aucun comportement déviant pour survivre, sacrifiant peut-être dans l'ignorance la survie tant recherchée.

Références bibliographiques

- BIT, 1991**, Convention n° 172 concernant les conditions de travail dans les hôtels, restaurants et établissements similaires, Genève, 5 p.
- BIT, 1998**, Décret n°98-368, Heures d'équivalence dans les entreprises régies par le Code du Travail, Cotonou, 3 p.
- BIT, 1990**, *Emploi, Revenu, égalité : stratégie pour accroître l'emploi productif au Kenya*, Genève, 496 p.
- Goleman D., Boyatzis R., Mckee A., 2008**, *L'intelligence émotionnelle au travail*, la Source d'or, Paris, 354 p.
- Glessou K., Zinsou E., 1991**, *Les serveurs et serveuses de bars et buvettes face au_Syndrome de l'Immunodéficience Acquisée (SIDA)*, Cotonou, 53 p.
- Maldonado C., Cassehouin, C. 1996**, *Analyse des résultats de l'enquête des unités économiques du secteur informel au Bénin*, Genève, 243 p.
- MCPPD, 2004**, Cahier des villages et quartiers de villes, département du Littoral, Cotonou, 12 p.
- MCPPD, INSAE, 2003**, Troisième Recensement Général de la Population, Synthèse des Résultats, Cotonou, 42 p.
- MFSS, 2001**, Politique Nationale de Promotion de la Femme, Cotonou, 48 p.
- Montoussé M., Renouard G., 2006**, *100 fiches pour comprendre la sociologie*, 3^{em} éd, 233 p.
- OIT, 1990**, African Employment Report, Addis Ababa, 157 p.
- Pénouil M., Lachaud J.-P., 1985**, *Le développement spontané, les activités informelles en Afrique*, Pédone, Paris, 303 p.
- Schneider F., Klinglmair R., 2004**, *Données évaluées à partir d'un échantillon de vingt et un (21) pays*, l'OCDE, 10 p.

Soto (de) H., 1994, *L'autre sentier, la révolution informelle dans le tiers monde*, éd. La découverte, Paris, 229 p.

Traimond P., 1995, *Finance et développement en pays d'Islam*, Edicef, Paris, 255 p.

UEMOA, 2007-2008, Rapport d'enquête sur le secteur informel, 260 p.

Références webographiques

Shaffer M.-E., 2006, *la pauvreté gagne les travailleurs*, www.journalmetro.com

Moussa B, 2006, *Bars-restaurants et espaces culturels : des nids de la prostitution clandestine*, www.lemali.fr/société/société/...1232139.-html